



Oliviers infestés, arrachés en Italie

## ALERTE CONCERNANT LA BACTERIE *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* est une bactérie du xylème de la famille des *Xanthomonadaceae*. Elle compte parmi ses hôtes plus de 200 espèces végétales et plus de 50 familles botaniques différentes. En colonisant le xylème, *X. fastidiosa* provoque l'obturation des vaisseaux alimentant la partie aérienne de la plante. La bactérie est présente à la fois dans les organes aériens (feuilles, rameaux, fruits) et dans les racines.

### Répartition mondiale

*Xylella fastidiosa* est présente aux **Etats-Unis** (Californie, Floride) et au **Canada**, en **Amérique centrale et méridionale** (Pérou, Argentine, Costa Rica, Mexique, Brésil et Venezuela). En **Asie**, de rares signalements concernent l'île de **Taiwan** uniquement. En **Europe**, un foyer a été déclaré dans le Sud de **l'Italie** en octobre 2013.

Ce pathogène responsable du dépérissement d'oliviers dans la région des Pouilles a été identifié suite au signalement d'un particulier. Le foyer actuel de la maladie a touché 8000 hectares d'oliviers.

Les analyses ont également été effectuées sur des amandiers et des lauriers-roses qui poussaient à proximité des oliviers infestés et qui présentaient des symptômes de roussissement foliaires : les résultats ont également été positifs.

Des investigations supplémentaires sont en cours, notamment afin d'identifier la souche bactérienne incriminée.

Il existe en effet **4 sous-espèces reconnues** par la communauté scientifique et il semblerait que la sous-espèce identifiée en Italie, proche de *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca*, soit particulièrement virulente. Il s'agit d'une maladie fortement épidémique pouvant être transmise par de nombreux vecteurs.

### Situation actuelle

Les autorités italiennes ont immédiatement pris des mesures **d'éradication** et de **confinement** sur la zone contaminée et au-delà, dont : **arrachage** et **destruction** des végétaux atteints, **traitements insecticides** contre les insectes vecteurs, **aucune circulation de végétaux** ou de partie de végétaux à l'extérieur de la zone.

En Corse, plusieurs cas ont été suspectés mais les analyses se sont révélées négatives.

### Règlementation

*Xylella fastidiosa* est un **organisme nuisible réglementé de quarantaine** dans l'Union européenne. Au titre d'un arrêté de juillet 2000, il s'agit également d'un **organisme de lutte obligatoire de façon permanente** sur tout le territoire français.

Par décision de la Commission Européenne, la **surveillance du pathogène est renforcée** sur le territoire européen : en février 2014, en urgence, l'Union européenne a adopté la Décision d'exécution de la Commission concernant des mesures visant à empêcher la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Décision 2014/87/EU).

Le plan de surveillance nationale a été renforcé sur la Corse depuis fin 2013 (suite aux premières suspicions) ; il s'est encore renforcé au second semestre notamment avec le développement d'un partenariat avec les Services de la Douane.

### Symptômes [source photos : Rapport de la Direction Générale – Service Phytosanitaire de la région Toscane]

*Xylella fastidiosa* est une bactérie responsable de la maladie de Pierce sur vigne, de la chlorose variégée des agrumes (*Citrus variegated chlorosis*), et de la brûlure foliaire de nombreuses espèces végétales (caféiers, pêchers, abricotiers, amandiers, oliviers, chênes...).

**Confusions possibles** : Les différents symptômes de types brûlures foliaires ou chloroses du limbe peuvent aisément être confondus avec des symptômes dus aux stress hydriques, à la sénescence naturelle des feuilles ou à des carences nutritionnelles.

- ❖ **Olivier, laurier-rose, amandier, chêne...** : brûlures foliaires et dessèchement de rameaux avec une répartition aléatoire dans le houppier, suivi de la mort du sujet dans les cas les plus graves.
- ❖ **Oranger et caféier** : chloroses foliaires. Sur oranger l'infection entraîne également la production de fruits de petite taille.
- ❖ **Vigne** : défauts de lignification (aoûtement), persistance des pétioles après la chute des feuilles, des roussissements et des jaunissements de feuilles sont également observés.

- ❖ **Pêcher** : port retombant et réduction des entre-nœuds.
- ❖ **Luzerne** : phénomène de nanisme accompagné d'une coloration bleu-verte des feuilles.

L'avoine et le blé peuvent également être atteints.



Olivier



Agrume



Amandier



Vigne

### Plantes hôtes

*X. fastidiosa* possède une très large gamme d'hôtes naturels, notamment les **amandiers**, les **pêchers**, les **pruniers**, les **abricotiers**, les **vignes**, les **agrumes**, les **caféiers** et les **oliviers**, le tournesol ainsi que sur le chêne et l'orme. Il est important de noter que les végétaux peuvent être **porteurs de la bactérie sans présenter de signe de maladie**.

Les experts de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) ont conclu que *X. fastidiosa* pouvait être présente sur un éventail très large de plantes hôtes connues dans l'UE, y compris des **plantes cultivées** pour la production agricole mais aussi des **espèces sauvages indigènes** communes en Europe. En outre, il existe un grand nombre d'espèces qui pourraient être infectées par la bactérie mais qui n'y ont jamais été exposées ; il est par conséquent difficile d'établir la probabilité de son impact.

### Modes de transmission

La **contamination** des plantes et la **dispersion** de la maladie se fait principalement *via* les **insectes vecteurs piqueurs-suceurs** se nourrissant de la sève du xylème. Il s'agit principalement des insectes des groupes des *Cicadellidae* (les cicadelles) et des *Cercopidae* (les cercopes).

Le seul moyen naturel de propagation de *X. fastidiosa* étant ces insectes piqueurs suceurs qui ne peuvent généralement voler que sur de courtes distances allant jusqu'à 100 mètres, **la circulation de plants infectés** destinés à la plantation constitue le moyen le plus efficace par lequel *X. fastidiosa* se propage sur de longues distances. Le transport d'insectes porteurs de la bactérie dans **des chargements et des envois de plantes** a également été identifié comme constituant une source de préoccupation.

La principale source de *X. fastidiosa* dans l'UE est donc le commerce et la circulation subséquente de plants destinés à la plantation.

### Sur olivier : 3 insectes vecteurs sont identifiés dans les Pouilles



*Philaenus spumarius*  
(Cercopie des prés)

*Neophilaenus campestris*

*Euscelis lineolatus*

### Moyens de lutte

**Il n'existe pas de moyen de lutte curative** contre cette bactérie hormis l'arrachage et la destruction des plantes contaminées et des insectes vecteurs.

L'EFSA recommande dès lors que les **stratégies de prévention** destinées à contenir les foyers d'infection soient axées sur les deux voies principales d'infection : plants destinés à la plantation et insectes infectieux dans les expéditions de végétaux.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP :**

**Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17**  
**FREDON : 04 95 26 68 81**

### Liens utiles

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/131126.html>

[www.anses.fr](http://www.anses.fr) (mots-clés : *Xylella fastidiosa*, Evaluation du risque simplifiée)